

**DEMANDE DE DÉROGATIONS MINEURES**  
en vertu de l'article 45 de la *Loi sur l'aménagement du territoire*.

L'audience aura lieu le mercredi 15 août 2018, à compter de 18 h 30,  
à la salle du Conseil, rez-de-chaussée, Place Ben-Franklin,  
101, promenade CentrepoinTE

**Dossier n° :** D08-02-18/A-00250  
**Propriétaire(s) :** Sarah Davies et Rock Radovan  
**Emplacement :** 158, avenue Winther  
**Quartier :** 18 - Alta Vista  
**Description officielle :** lot 105, plan enr. 608  
**Zonage :** R10  
**Règlement de zonage :** 2008-250

**OBJET DE LA DEMANDE :**

Les propriétaires souhaitent construire un rajout de deux étages à l'arrière, un rajout de plain-pied à l'avant comprenant un vestibule et un porche ainsi qu'un garage (rajout) du côté ouest de la maison isolée de deux étages existante, le tout conformément aux plans déposés auprès du Comité.

**DISPENSE REQUISE :**

Pour aller de l'avant, les propriétaires demandent au Comité d'accorder les dérogations mineures au Règlement de zonage décrites ci-après :

- a) Permettre la réduction du retrait total des cours latérales à 2,93 mètres, alors que le règlement exige un retrait total de cours latérales de 3 mètres, sans aucune cour de moins de 1,2 mètre.
- b) Permettre le retrait de la cour latérale intérieure ouest à 0,69 mètre, alors que le règlement exige un retrait total de cours latérales de 3 mètres, sans aucune cour de moins de 1,2 mètre.

**LA DEMANDE** indique que la propriété ne fait actuellement l'objet d'aucune autre demande d'approbation en vertu de la *Loi sur l'aménagement du territoire*.